

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 07 MAI 2026**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations : 5  
Rappel des dates : Convocation Générale : 30/04/2026 - Affichage : 30/04/2026

Le sept mai deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Paul Richard de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène	X		
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie		Pouvoir donné à Olivier HEMONNET - 03/05/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 07/05/26	
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Marianne ROHART - 07/05/26	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel		Pouvoir donné à Christelle LEVASSEUR - 07/05/26	
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly		Pouvoir donné à Claudia DUGAST - 05/05/26	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia			X
	LAUDE Jean-Yves	X		

**Madame Anne-France PLANCHON** est élue secrétaire de séance.

## Objet : Désignation des représentants de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

### Délibération n°2026-05-052 a

Au 1er janvier 2017, la Communauté de communes avait fait le choix d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) (délibération n° 2017\_02\_D41).

Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales et de leur famille.

Il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations :

- ♦ Prestations familiales (aides financières, prêts, assistance handicapée, aide-ménagère, tickets CESU)
- ♦ Vie professionnelle (prime pour médaille, départ retraite)
- ♦ Logement (prêt accession, amélioration habitat, déménagement, installation)
- ♦ Transport (prêt achat, remise sur achat dans sélection, avantages sur assurance et location de véhicules)
- ♦ Chèques réduction sur plusieurs enseignes
- ♦ Enfants et éducation (prêts, aides à scolarisation, rentrée scolaire, vacances, études)
- ♦ Les aléas de la vie (aides financières)
- ♦ La culture et les loisirs (chèques et avantages tarifaires)
- ♦ Vacances (chèques vacances, remises sur séjours)

La cotisation annuelle est de 224 € par agent.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du C.N.A.S, chaque structure adhérente doit désigner pour la durée du mandat communautaire, deux délégués :

- ♦ Un délégué élu, chargé de représenter la commune au sein du C.N.A.S.
- ♦ Un délégué agent, correspondant C.N.A.S en charge de conseiller et d'accompagner les agents dans leurs démarches auprès du C.N.A.S

Se portent candidates :

- ♦ Mme Céline MATHÉ, 1ère Vice-Présidente, comme déléguée représentant le collège des élus au CNAS
- ♦ Mme Aurélie BAUDRON, DGA-DRH, comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au CNAS

### Le Conseil communautaire,

Vu l'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026,

Vu les statuts du CNAS,

Conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément à l'organisation paritaire constitutive du C.N.A.S, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un délégué élu, chargé de représenter la commune au sein du C.N.A.S et un délégué agent, correspondant C.N.A.S en charge de conseiller et d'accompagner les agents dans leurs démarches auprès du C.N.A.S.

### Sur le rapport de la Vice-présidente déléguée à la gestion des Ressources Humaines,

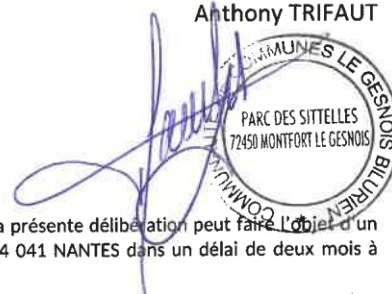
Décide de désigner, sur le temps du mandat communautaire :

- Mme Céline MATHÉ, 1ère Vice-Présidente, comme déléguée représentant le collège des élus au CNAS,
- Mme Aurélie BAUDRON, DGA-DRH, comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au CNAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,  
Anthony TRIFAUT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).